

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuve**

Objet de la délibération : Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2023.

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept novembre dix-huit heures.

Date de convocation : le 20 novembre 2023.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 29 novembre 2023.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Frédéric BOUCOT, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Jean-Bernard FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Nathalie JEANNEROT, Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA (arrivé à 18h16), Stéphane PODGORA.

Procurations : Jean-Claude VERZELLONI à Jean-Pierre HOCQUET, Jean-Jacques CARILLON à Nathalie JEANNEROT et Paulette BRINGARD à Stéphane PODGORA.

Membres absents – excusé(e)s : Bernard SALLIÈRES, Priscilla CARRAY, Aurélie SAUVAGEOT et Evelyne COMBRES.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

Ayant donné procuration : 3

Excusés – absents : 4

Résultat du vote :

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



Ville de
Mandeuire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuire - 25350

Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de décision modificative annexé aux présentes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'adopter la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2023 M14 telle que jointe aux présentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le
ID : 025-212503676-20231127-27_11_2023_04-DE



Pour extrait conforme
Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 29 novembre 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuire dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Décision modificative n°2 au Budget prévisionnelle 2023- Conseil Municipal du 27 novembre 2023

ANNULE ET REMPLACE L'ANNEXE transmise le 29 novembre 2023 - ERREUR MATERIELLE

Désignation	BP+DM 2023	Engagé	Disponible	Prévisionnel	Proposition	Observations
Dépenses de fonctionnement						
60611 Eau et assainissement	19 500,00 €	19 745,81 €	-245,81 €	500,00 €	1 000,00 €	augmentation eau PMA, changement de prestataire
615228 Autres bâtiments	5 000,00 €	5 758,17 €	-758,17 €	devis en cours	1 000,00 €	réparation logements communaux
61558 Entretien autres biens mobiliers	20 000,00 €	19 871,96 €	128,04 €	1 505,00 €	1 500,00 €	suite à casse (autolaveuse...)
6226 Honoraires	5 000,00 €	5 636,36 €	-636,36 €	à voir	1 500,00 €	contentieux + conseil de discipline recours avocat
6232 Fêtes et cérémonies	32 510,00 €	33 466,84 €	-956,84 €	320,00 €	1 500,00 €	augmentation traiteurs, spectacle...
65888 Autres	0,00 €	2,61 €	-2,61 €	0,45 €	10,00 €	arrondis PAS (retenues à la source)
Recettes de fonctionnement						
6419 Remboursement rém personnel	175 000,00 €	186 399,14 €	11 399,14 €	25 748,19 €		Somme déjà notifiée

Concernant les opérations d'ordre

Suite à non prise en compte de l'amortissement concernant la conduite d'eau froide école mat. du Breuil, en recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement il convient de passer les opérations suivantes, en équilibrant les articles 6811 (DF) et 281311 (RI) entre eux, mais également les deux sections entre elles (inv et fonct)

	Dépenses	Recettes
Investissement		
article 21312 Bâtiments scolaires	2 376,36 €	
article 281311		2 376,36 €
Fonctionnement		
6811 Dotation aux amortissements	2 376,36 €	
6419 Remboursement rém personnel		2 376,36 €

Les travaux en régie étant réalisés sur un an, il convient de les imputer au chapitre 021/040, or ils ont été budgétisés au 23/040, il convient donc de procéder comme suit:

	Proposition DM	Observations
Dépenses d'investissement		
02313/040 Immo en cours bâtiment	-65 000,00 €	
0212311/040 Bâtiment mairie	35 000,00 €	éclairage led mairie
021312/040 Bâtiments scolaires	30 000,00 €	classe école maternelle du Breuil
02315/040 immo en cours instal tech	-30 000,00 €	
02152/040 Installation voirie	30 000,00 €	accès Camping car Park (camping municipal)

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20231127-27_11_2023_04-DE

25367

COMMUNE DE MANDEURE - BUDGET PRINCIPAL

DM 2023

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 025-212503676-20231127-27_11_2023_04-DE



Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Contre Pour

Date de convocation :

Objet :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611-212 : Eau & assainissement		1 000.00 €
D 615228-71 : Autres bâtiments		1 000.00 €
D 61558-71 : Entretien autres biens mobiliers		1 500.00 €
D 6226-020 : Honoraires		1 500.00 €
D 6232-33 : Fêtes et cérémonies		1 500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		6 500.00 €
D 21311-0 : Hôtel de ville		35 000.00 €
D 21312-211 : Bâtiments scolaires		30 000.00 €
D 2152-95 : Installations de voirie		30 000.00 €
D 2313-71 : Immos en cours-constructions	65 000.00 €	
D 2315-20 : Immos en cours-inst.techn.	30 000.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	95 000.00 €	95 000.00 €
D 6811-01 : Dot.amort.immos incorp.& corp		2 376.36 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		2 376.36 €
D 21312-212 : Bâtiments scolaires		2 376.36 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 376.36 €
D 65888-01 : Autres		10.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		10.00 €
R 6419-01 : Remb. rémunérations de personnel		2 376.36 €
R 6419-01 : Remb. rémunérations de personnel		6 510.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		8 886.36 €
R 281311-01 : Hôtel de ville		2 376.36 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		2 376.36 €

Signataires :

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

25367 Code INSEE	COMMUNE DE MANDEURE - BUDGET PRINCIPAL Commune	DM 2023
---------------------	---	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Le Maire

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le



ID : 025-212503676-20231127-27_11_2023_04-DE